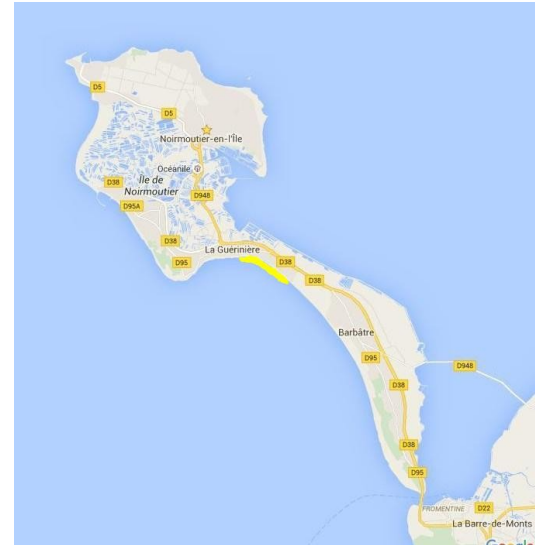


Description de la zone de baignade :

Nature : Sable
Longueur : 3000 m
Largeur maximum : 300 m
Marnage moyen : 4 m
Marnage maximum : 5,90 m
Dates de la saison balnéaire : du 1er juin au 30 septembre
Localisation du point ARS : X : 253 064 Y : 2 228 403 (LAMBERT II)
Fréquentation maximale : 1000 à 2000 personnes
Équipements : Bacs à marée, poubelles, sanitaires, zones de tranquillité baignade, chenaux de navigation
Accessibilité aux animaux : Non
Autres activités : Pêche à pieds
Zones riveraines : zone urbaine de faible intensité au nord et zone dunaire au sud
Population permanente : 1401 (sur la commune)
Population estivale : > 10 000 (sur la commune)



Qualité du milieu marin :

Classement selon la directive 2006/7/CE

E	Excellente qualité	B	Bonne qualité	S	Qualité suffisante	I	Qualité insuffisante
Le nombre situé avant la lettre correspond au nombre de prélèvements effectués dans l'année							
Par exemple	11E	Signifie que 11 prélèvements ont été effectués pour ce site de baignade, Celui-ci est classé E (Excellente qualité)					

Évolution du classement

Année	2013	2014	2015	2016
Classement	11E	11E	11E	11E
Qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

Baignade classée en « excellente qualité » par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'après les résultats obtenus sur les 4 dernières années, conformément aux dispositions de la directive 2006/7/CE

Potentiel de prolifération des macro-algues :

Pas d'échouage d'algues vertes constatés sur cette plage. Les arrivées de goémons font l'objet d'un nettoyage hebdomadaire pendant la saison balnéaire. Il n'y a pas eu de fermeture de plage pour l'année 2016.

Emprise de la plage



- : Zone de tranquillité des baigneurs
- : Chenal réservé aux embarcations
- : Accès plage avec cale à bateau
- : Accès plage avec cale à bateau privative
- : Accès plage piétonnier
- : Toilettes publiques
- : Bac à marée
- : Point de prélèvement ARS

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % aucun trop plein ne peut se déverser en direction de la côte ouest de l'île.
Eaux pluviales	Aucun exutoire sur cette plage Écoulement côté baie de Bourgneuf
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Établissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur les plages

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 11 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre)
- Mise en œuvre prévue d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de réouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale constaté.
- Contact : Mail : mairie@la-gueriniere.fr ; numéro téléphone : 02.51.39.80.32